

COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DE SAÔNE CENTRE

DECISION DU PRESIDENT

N°2023/82 – Décision de procédure déclarée sans suite – Services d'assurances pour la Communauté de Communes Val de Saône Centre – Assurance des dommages aux biens et des risques annexes

Le Président de la Communauté Val de Saône Centre,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique 2019 avec notamment les articles R2123-1 (section 1°), R2123-4 et R2123-5 (relatifs aux procédures adaptées),

Vu la délibération 2020/06/08/06 du conseil communautaire du 8 juin 2020 donnant délégation à M. le Président pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution, la modification et le règlement des marchés et des accords-cadres (à bons de commande et/ou à marchés subséquents) d'un montant maximal de 90 000 euros HT, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

Vu la consultation lancée le 2 novembre 2023 sur le profil d'acheteur e-marchespublics.com,

Vu qu'aucune offre n'a été déposée sur le profil d'acheteur à la date limite de remise des offres le lundi 27 novembre 2023 à 12h00,

DECIDE

Article 1^{er} :

La consultation selon une procédure adaptée relative au service d'assurance des dommages aux biens et des risques annexes pour la Communauté de Communes Val de Saône Centre est déclarée sans suite.

Article 2 :

Conformément à l'article R2122-2 3° du code de la commande publique, la Communauté de Communes Val de Saône Centre envisage de passer un marché sans publicité ni mise en concurrence préalables avec une compagnie d'assurance pour répondre à ses besoins d'assurance des dommages aux biens et des risques annexes.

Article 3 :

Mme la Directrice de la Communauté de Communes Val de Saône Centre est chargée de l'exécution de la présente décision dont une copie sera transmise à Mme la Préfète de l'Ain, M le Receveur de CHÂTILLON-SUR-CHALARONNE et notifiée aux candidats sur la consultation.

Fait à MONTCEAUX, le 28 novembre 2023,

Le Président,
Jean-Claude DESCHIZEAUX